

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 7/2018

le 7 février 2018

Projet de cheminement piétonnier en rives du lac – Avancement du dossier.

1003-ADM-1801-Comm07-Avancement_Rives_lac.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous informons, ci-après, de l'avancement du projet de cheminement en rives du lac et du planning à venir.

En date du 5 octobre 2017, le dossier a été envoyé à l'Etat de Vaud pour examen préalable auprès des services concernés.

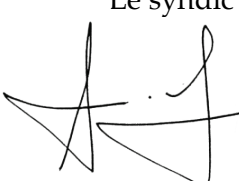
Une séance de coordination avec le représentant de l'Etat eu lieu le 18 janvier 2018. Suite à cette entrevue, de légères adaptations seront apportées au projet, selon le calendrier suivant :


- 1^{er} trimestre 2018 : - ajustement du projet et envoi à l'Etat de Vaud pour examen ;
- présentation du projet aux propriétaires riverains.
- 2^{ème} trimestre 2018 : - finalisation du projet.
- 3^{ème} trimestre 2018 : - mise à l'enquête ;
- présentation publique.

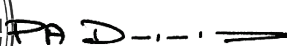
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier




Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 29 janvier 2018

